



CONDENSAT DE GAZ NATUREL

Pendant l'extraction de gaz, les chutes de pression et de température provoquent une condensation de certains hydrocarbures les plus lourds.

Ce sont les condensats de gaz naturel. Quels sont les types de condensats récupérés ? Comment sont-ils valorisés ?

Définition : les condensats de gaz naturel

À la sortie du puits d'un gisement gazier (point visible en surface), des hydrocarbures liquides sont récupérés lors de l'extraction du gaz. Ce sont les hydrocarbures les plus lourds du gisement gazier.

Proche d'un pétrole léger de haute valeur, ces condensats de gaz naturel ont des caractéristiques physico-chimiques proche du naphta. En effet, c'est un mélange liquide d'hydrocarbures légers (faible nombre d'atomes de carbone et d'hydrogène) servant de matière première à la pétrochimie.

Les condensats sont parfois appelés « liquides de puits de gaz naturel ». Ils appartiennent ainsi aux « liquides de gaz naturel », incluant aussi les gaz de pétrole liquéfiés (GPL) dans les diverses classifications.

Les 2 types de condensats de gaz naturel

Les condensats légers (de type C5 à C10 – de 5 à 10 atomes de carbone par molécule) ;

Les condensats lourds (jusqu'à C15 – 15 atomes de carbone par molécule).

Condensats de gaz naturel : quelles utilisations ?

Des années 1990 à 2010, les condensats de gaz naturel ont connu une forte commercialisation :

Soit en mélange avec le pétrole ;

Soit combiné avec des produits pétroliers ;

Soit directement comme « condensats » ou « pétrole très léger » (« very light crude oil »).

Actuellement, ils sont principalement utilisés comme matière de base pour l'industrie et comme fluidifiant pour la production d'essence commerciale.

Ces condensats sont également utilisés en pétrochimie pour fabriquer du plastique, une fois combinés avec de la naphta.

Les spécificités des condensats

Comme les raffineries sont souvent conçues pour les hydrocarbures lourds, les condensats de gaz naturel peuvent être délicats à traiter et la mise en place de procédés spécifiques est nécessaire.

Ces condensats sont formellement exclus des quotas de production de pétrole brut par l'OPEP.